

PROCESSUS D'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2017-2020

N
O
V
E
M
B
R
E

D
E
C
E
M
B
R
E

2016

J
A
N
V
I
E
R

F
E
V
R
I
E
R

2017

Compléter la proposition d'assurance

remise lors de la réunion ou reçue par mail ou par courrier,
avec les risques retenus.

La renvoyer datée et signée au CdG28 dans les meilleurs délais.

Prendre une délibération pour entériner le choix d'adhérer au contrat groupe et les options retenues

☞ avant le 31 décembre 2016 si possible pour les collectivités
et établissements non concernés par une fusion au 1^{er} janvier
2017 ;

☞ en janvier 2017 pour les communes nouvelles et les
communautés de communes créées au 1^{er} janvier 2017
(délibération prise par la nouvelle entité).

Signer les documents envoyés par SOFAXIS :

- ☞ le **certificat d'adhésion**
- ☞ la **convention d'accompagnement du CdG28**

Et compléter le formulaire « **Base de l'assurance** »
selon la procédure jointe au dossier d'adhésion.

👉 **A renvoyer à SOFAXIS**

Pour toute question relative à la procédure, vous
pouvez contacter :

Sandrine JONQUET

Responsable des Instances Médicales
Conseil sur le contrat groupe d'assurance statutaire
Tél : 02.37.91.43.52 - s.jonquet@cdg28.fr